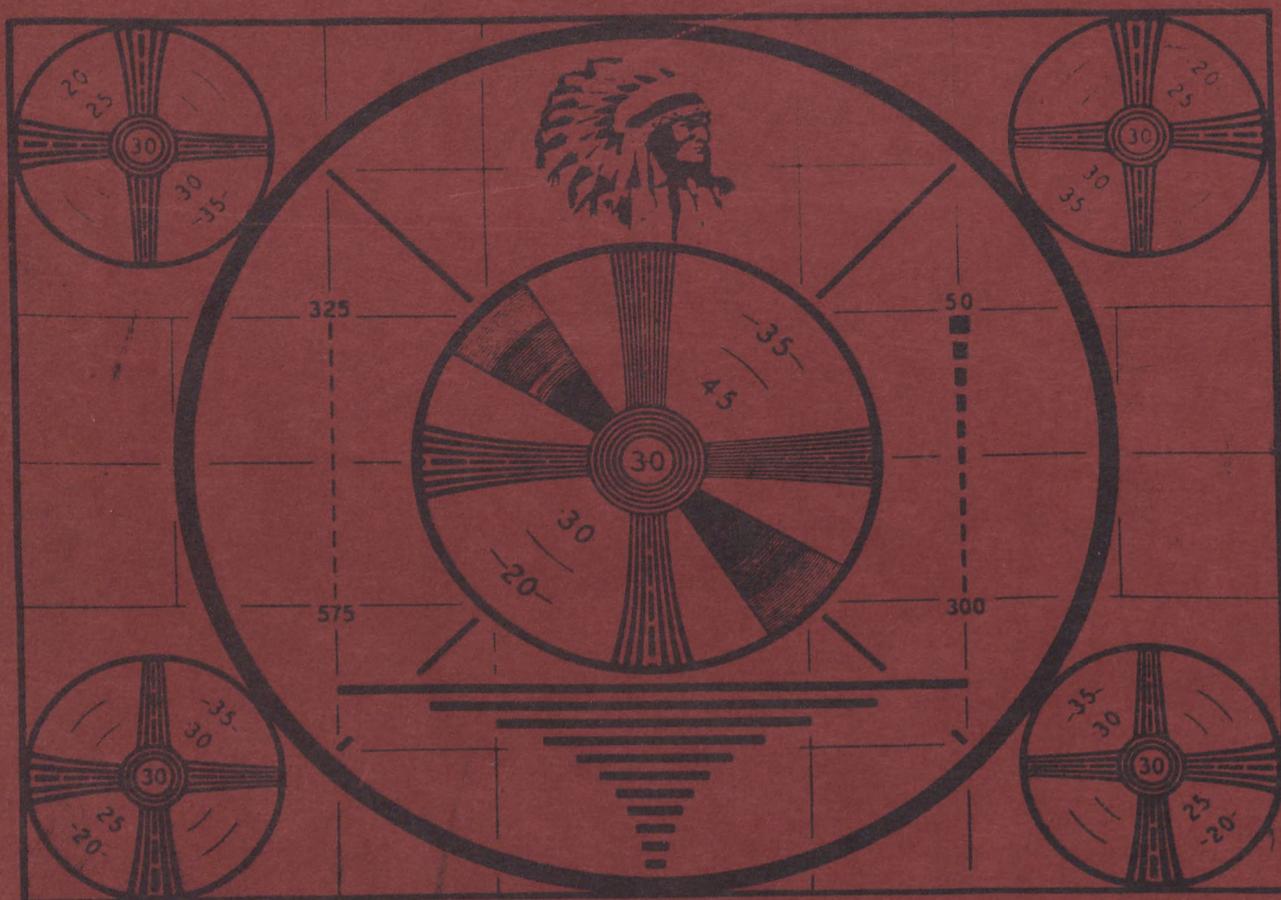


QUEEN
HE
8700.9
.C2
T45
1976

Télévision française à Vancouver



Extraits de La Presse, Le Devoir
The Montreal Star, The Gazette
Le Soleil, La Tribune
Du 13 janvier au 4 mars 1976

Queen
HE
8700.9
C2
T45
1976

LE REJET DU REVE NATIONAL

La raison d'Etat, tout comme le coeur, a ses raisons que la raison ne connaît pas. Après le "National Dream" du chemin de fer pan-canadien il y a 109 ans, le rêve d'un pays bilingue et biculturel a pris la relève.

Pour appuyer ce rêve, le gouvernement a fait des lois. Et Radio-Canada s'est vu confier la mission de "fournir le service national de radiodiffusion" parce que "tous les Canadiens ont droit à un service de radiodiffusion dans les langues anglaise et française au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles ... dans toutes les régions du Canada", l'objectif de cette mission étant de "contribuer au développement de l'unité nationale et d'exprimer constamment la réalité canadienne".

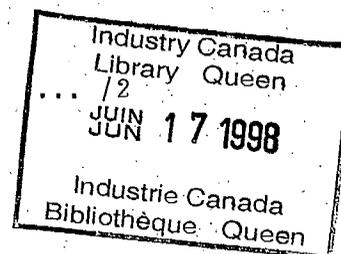
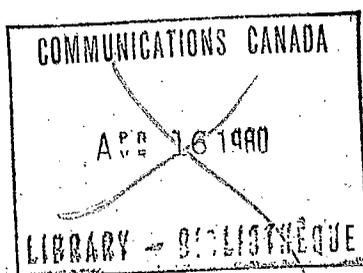
Radio-Canada conçut alors un vaste plan de développement, le Plan accéléré de rayonnement (PAR), pour concrétiser sa mission. Ce Plan prévoyait l'extension de services de radiodiffusion de Radio-Canada à toutes les régions habitées par plus de cinq cents citoyens de l'une ou l'autre des deux communautés (française et anglaise) du Canada.

Ce Plan fut accepté par le Parlement canadien qui y souscrivit des crédits de \$50 millions. Fait à retenir, aucun député fédéral ne s'y opposa.

Tout alla bien jusqu'au moment où Radio-Canada décida d'établir un poste français de télévision à Vancouver, et que le CRTC mit cette question à l'ordre du jour de ses audiences qui débutaient le 2 février dernier à Vancouver.

L'opposition à ce projet ne tarda pas à venir, menée par Messieurs John Reynolds, député conservateur fédéral, et Jack Webster, animateur radiophonique, et appuyée par un nombre grandissant d'anglophones. Parmi les arguments invoqués à l'encontre du projet de Radio-Canada, le plus percutant pour cette population anglophone a été le suivant: pour offrir une chaîne française aux 51,000 francophones de la région métropolitaine de Vancouver, il faudrait sacrifier une des trois chaînes américaines diffusées par câble.

A l'étude, il semble cependant que cette difficulté technique puisse être contournée, dans la mesure où l'on veut effectivement résoudre le problème en accommodant tout le monde. Cet argument démontre par contre à quel point "l'américain way of life" touche davantage cette communauté que le "rêve national" bilingue et biculturel.



HE
870.9
CD
+45

DD 4916549

D-4916666

Department of
Agriculture
Washington, D.C.

RECEIVED
FEB 11 1966
U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D.C.

Pour sa part, Monsieur Jacques Rioux qui mène, au sein de la Fédération des franco-colombiens, une campagne d'appui à la télévision française à Vancouver déclare qu'une présence française est essentielle à la survie d'une culture francophone à Vancouver, aussi bien pour lui que pour ses enfants, et que de toute façon "les 100,000 personnes reconnues officiellement bilingues de Vancouver ont au moins autant droit à la télé française que les 22,000 bilingues du Saguenay - Lac St-Jean ont droit à la télé anglaise."

Le moins qu'on puisse dire est que cet argument a l'avantage d'être partagé par des alliés influents: Radio-Canada et le Parlement canadien, et qu'il s'inscrit dans la logique (500 habitants et plus) du plan de rayonnement de Radio-Canada.

Au-delà de toute l'émotivité que contient et suscite inévitablement un tel affrontement culturel et linguistique, que ce soit à Vancouver ou à Chicoutimi, se pose également la question des argentés nécessités (de \$800,000 à \$2 millions, selon les arguments choisis) par l'implantation de Radio-Canada à Vancouver, à une époque d'austérité économique, et surtout du nombre réel de personnes effectivement visées par ce projet.

On dénombre dans le "Greater Vancouver", 17,625 personnes dont la langue maternelle est le français dont plus de 10,000 ne parlent plus cette langue. De toutes les communautés francophones hors du Québec, celle de Vancouver est notoirement la plus faible et la moins structurée. Les divers programmes fédéraux d'aides à ces communautés n'ont pas réussi à revitaliser cette population déjà largement assimilée. Certains éditorialistes se demandent alors à qui peut bien servir une télévision française à Vancouver. A moins justement qu'on ne considère que cette menace qui pèse sur elle ne lui donne le droit qu'on s'occupe d'elle en priorité.

Ces prémisses aux audiences du CRTC n'ont pas encore connu de conclusion, puisque le Conseil s'est vu chasser de Vancouver par un jugement de la Cour fédérale concernant une tout autre affaire. Elles auront au mieux permis pour l'instant de connaître le degré d'attachement de la population de Vancouver au rêve national canadien, et ne pourront tôt ou tard que démontrer la force de la volonté politique qui préside à ce nouveau rêve.

Or, on le sait déjà, Chicoutimi a sa télévision anglaise.

Cable men join in protest against CRTC nationalism

VANCOUVER — (CP) — Cable television officials in the Greater Vancouver area said during the weekend they agree with remarks by an executive of Premier Cablevision, who criticized the Canadian Radio-Television Commission (CRTC) for its nationalistic policies.

Garth Pither, Premier's vice-president of engineering, complained in an interview last week that the "elitist" policies of the CRTC will result in inferior television service.

Pither said the commission is caught up in such nationalistic fervor that is forcing popular United States stations off the ordinary cable network in favor of new Canadian stations.

The CRTC is the body which regulates us and our licences are on the line," said

Stan Thomas, president of Delta Cable Television Ltd., which has 16,000 customers.

"But it's time to take a stand. The time has come to let subscribers know what the CRTC is trying to force us to do."

Alex Dworkin, executive vice-president of North West Community Video Ltd., which has 50,000 subscribers in North and West Vancouver, said Canadians should have the freedom to choose what they want to watch.

Stimulation

"Intellectual stimulation is international, not national," he said. "Canadianism for the sake of Canadianism is stupid, retrograde and repressive."

He said, however, that he believes the CRTC is "genuinely trying to foster a Canadian broadcasting entity."

Vancouver ne veut pas de français à la télévision



OTTAWA (PC) — Le député libéral de Vancouver, Simma Holt, a pris à partie le Conseil de la radio-télévision canadienne, en rapport avec une proposition visant à faire disparaître une station de télévision américaine des écrans de cette ville, pour la remplacer par une programmation locale en langue française.

Dans une lettre au CRTC, Mme Holt accuse cet organisme de faire publier délibérément une publicité fallacieuse dans les journaux locaux pour semer la confusion dans le public et affaiblir l'opposition à ce changement.

Radio-Canada réclame en effet une station UHF de télévision pour diffuser en langue française, ce qui obligerait les câblodistributeurs à abandonner au moins une des trois stations américaines qu'ils retransmettent actuellement.

Mme Holt accuse le CRTC d'avoir déjà décidé d'accorder ce droit à Radio-Canada, aux dépens des stations américaines.

Elle proteste contre l'abandon des stations américaines et croit "qu'il est malhonnête, dans une société majoritairement anglophone, de créer une station de langue française, en cette période de restrictions économiques."

PC

Convertisseur

Les "mordus" du petit écran, à Vancouver, qui souhaitent syntoniser plus de postes des chaînes américaines de télévision, peuvent se procurer, à un prix variant entre \$75 et \$100, un convertisseur de canal.

La question de la télé en français secoue Vancouver

par Réjean TREMBLAY
envoyé spécial de LA PRESSE

VANCOUVER — La campagne menée principalement par le député conservateur au fédéral, John Reynolds, organisateur de Claude Wagner en Colombie-Britannique et l'animateur radiophonique Jack Webster, pour empêcher l'implantation de la télévision française de Radio-Canada à Vancouver, ressemble à s'y méprendre aux croisades contre le bill 22 de George Springate et John Robertson à CFCF.

En usant des mêmes moyens, lignes ouvertes, placards publicitaires publiés dans les quotidiens de Vancouver, arguments démagogiques et pétitions que l'on fait circuler dans les magasins et places publiques de Vancouver, Reynolds et Webster pourraient littéralement remplir le Colisée du Pacifique lundi prochain quand le CRTC viendra entendre les opposants à l'implantation de cette chaîne française à Vancouver.

"Il pourrait y avoir 16,000 personnes pour s'opposer au projet si

l'on trouvait un local assez vaste, tellement la campagne contre la télévision française en Colombie-Bri-



Le député John Reynolds

tannique a été bien orchestrée", admettait d'ailleurs au cours d'une entrevue à LA PRESSE, le directeur des services français de Radio-Canada à Vancouver, M. Jacques D. Landry.

Une chaîne US

Il faut admettre que les arguments invoqués par Reynolds et Webster ont de quoi séduire une population anglophone qui vit déjà à l'heure des Etats-Unis.

Pour offrir une chaîne française aux 51,000 francophones de la région métropolitaine de Vancouver, il faudrait en effet que les compagnies de câble-diffusion sacrifient une des trois chaînes américaines qu'elles offrent actuellement à leurs clients.

Aussi, fait-on porter le débat sur cet aspect de la question: êtes-vous prêts à sacrifier une des chaînes américaines pour accommoder le public francophone?

La masse répond évidemment non.

Quant à Reynolds, le leader chez les quatre députés conservateurs qui s'opposent à la venue de la télévision française à Vancouver, il invoque le programme de restrictions économiques mis de l'avant par M. Trudeau.

L'homme de Wagner

Assez curieusement, Reynolds est l'organisateur en chef pour M. Claude Wagner en Colombie-Britannique dans la course à la chefferie du parti conservateur.

On raconte chez les membres de la Fédération des franco-colombiens que M. Wagner a dû donner une démonstration éblouissante de patinage de fantaisie lors de sa dernière visite en Colombie-Britannique pour appuyer les francophones de Vancouver dans leurs revendications et en même temps pour ne pas désavouer le travail de son bras droit, John Reynolds.

"De la démagogie"

Selon M. Jacques Rioux, directeur général de la Fédération des franco-colombiens, les arguments du député Reynolds sont à la fois démagogique et fallacieux.

Reynolds prétendrait que l'installation d'un poste français à Vancouver pourrait coûter plus de 2 millions.

C'est faux, soutient M. Rioux, puisque le signal vidéo et audio est déjà rendu ici même dans l'édifice de Radio-Canada. Tout ce qui est nécessaire, c'est la construction d'un émetteur et l'obtention d'une fréquence UHF.

Quant à l'autre argument massue contre la venue de la télé française, celui qui inquiète le plus la population locale, il y aurait peut-être moyen de le solutionner.

C'est le maire de Vancouver, M. Art Phillips, d'abord opposé au projet parce qu'il priverait les habitants de Vancouver d'une chaîne américaine, qui a demandé au CRTC d'assouplir quelque peu ses règlements afin de permettre d'inclure le poste français sur les ondes VHF, même si cela pouvait créer un pourcentage infime d'interférences sur une chaîne voisine.

Une lutte pour la survie

La Fédération des franco-colombiens est catégorique. Sans la télévision française comme instrument d'éducation qu'elle qualifie d'essentiel pour les enfants, la survie de la francophonie à Vancouver est impossible.

M. Landry partage cette opinion: "Si mes enfants ne peuvent pas écouter bientôt la télévision française, avec tout le pouvoir si captivant qui y est attaché, c'est l'assimilation certaine d'ici moins de dix ans."

Il y a plus. Les Franco-colombiens désirent recevoir d'autres images du Québec que celles propagées lors des informations des postes anglophones. "On jurerait qu'il n'y a rien d'autre au Québec que des scandales politiques et des meurtres. Nous n'avons rien su de la Super Franco-Fête, des Fêtes de la Saint-Jean sur le Mont-Royal, nous sommes coupés de la culture québécoise... Les 100,000 personnes reconnues officiellement bilingues de Vancouver ont au moins autant droit à la télé française que les 22,000 bilingues du Saguenay Lac-Saint-Jean ont droit à la télé anglaise", de dire M. Rioux.

En attendant l'affrontement de lundi, la presse de Vancouver a son mot à dire. Depuis deux semaines, on ne compte pas de jours sans qu'un article ou un éditorial ne soit publié à ce sujet... éditoriaux de plus en plus favorables à cette chaîne française.

D'un autre côté, on parlait même chez les opposants de louer des autobus afin que le CRTC puisse être réellement impressionné par le nombre d'irréductibles convaincus par Reynolds, Webster et cie.

Et pendant ce temps, circule une nouvelle pétition dans les écoles, pétition si habilement tournée que même des francophones l'ont signée.

C'est le 2 février que l'affrontement final aura lieu devant les commissaires du CRTC.

La télé en français à Vancouver: Claude Wagner prend ses distances

par Denis LORD
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Plutôt que de se retrouver mêlé à une querelle linguistique aux relents moins que rassurants, M. Claude Wagner a préféré prendre ses distances vis-à-vis la campagne menée par un des piliers de son organisation électorale en Colombie-britannique, le député John Reynolds.

Depuis plusieurs semaines, ce dernier dirige, en compagnie d'autres députés anglophones et de quelques animateurs de radio, une bataille en règle en vue d'empêcher Radio-Canada d'ouvrir deux nouvelles stations de télévision sur la côte du Pacifique, dont l'une en langue française à Vancouver.

Mais M. Wagner n'est pas parfaitement convaincu que cette croisade ait pour seul objet de forcer le gouvernement fédéral à réduire ses dépenses.

Il considère pour sa part la campagne de son collègue de Vancouver comme une autre de ces manifestations "d'individualisme" dont, c'est bien connu, les conservateurs ont l'habitude. Interrogé par LA PRESSE, le candidat au leadership tory s'est empressé d'ajouter qu'il entend y mettre bon ordre et inculquer un peu plus de discipline à son parti "après le 23 février".

M. Wagner tenait justement ces propos après un discours où, devant un petit groupe de partisans de la région d'Ottawa, il s'en est pris aux divisions internes qui sont depuis si longtemps l'image de marque en même temps que le cimetière électoral du Parti progressistes-conservateur.

A l'appui de sa campagne, M. Reynolds invoque en tout premier lieu l'argument financier: en ces temps de contraintes budgétaires générales, expliquait-il à LA

PRESSE hier, il n'y a pas de raison que Radio-Canada fasse exception et se permette des projets d'expansion, même si la station française de Vancouver ne représente que des déboursés additionnels de \$2.4 millions (la société d'Etat a un budget annuel de \$353 millions).

Quant à l'argument linguistique, il le rejette avec force: la pétition qu'il a suscitée via un quotidien de Vancouver (et qui a récolté 27,000 signatures, selon lui) vise tout autant le projet de station anglaise de Victoria que celui destiné à la petite minorité de 38,000 francophones de Colombie.

Il en profite d'ailleurs au passage pour s'en prendre à ceux qui, tant au Québec qu'en Colombie, ont comparé son initiative à la levée de boucliers qui avait accueilli la loi 22 dans les milieux anglophones de Montréal.

Mais, admet-il du même souffle,

rien n'assure que tous les signataires soient uniquement inspirés par la nécessité de combattre l'inflation, surtout quand on sait que l'auditoire anglophone de Victoria ne perdrait guère en n'ayant pas sa propre station de la CBC. La très grande majorité, précise-t-il, sont des abonnés du câble et peuvent de ce fait recevoir les émissions de la station anglaise de la société d'Etat à Vancouver.

Il ajoute d'ailleurs lui-même qu'une des grandes sources de mécontentement chez ses concitoyens vient de ce que l'entrée en ondes de Radio-Canada forcerait les câblodistributeurs à éliminer l'une ou l'autre des six stations de télévision américaines qui sont actuellement offertes dans la région. Pour continuer de les capter, les téléspectateurs devraient se procurer un "convertisseur" spécial qui coûte dans les \$75 à \$100, un prix qu'ils jugent trop élevé pour satis-

faire une infime minorité de la population.

Il suggère pour sa part de reporter de quelques années l'octroi des deux licences à Radio-Canada, le temps de laisser passer la période d'austérité budgétaire, mais aussi le temps de permettre aux téléspectateurs de s'équiper.

M. Wagner, quant à lui, en fait une question de justice pour tous.

D'une part, il se montre réticent à l'idée de priver la minorité franco-colombienne de services dont la plupart des autres communautés francophones du pays jouissent déjà.

Il serait quand même prêt, par contre, à se ranger à la solution de M. Reynolds, mais à la condition expresse que la compression des dépenses en soit le seul motif. Dans ce cas précise-t-il, comme dans l'autre, il faudrait que les deux projets connaissent le même sort.

Une télévision française pour qui?

La population de la Colombie-Britannique (2,482,000) est à plus de 96% anglophone. Au dernier recensement, on dénombrait 102,000 parlants français, dont 100,000 bilingues, pour moitié concentrés dans la région de Vancouver. Il n'y a pas à s'étonner dès lors que le projet d'implantation d'une station de télévision française de Radio-Canada dans cette grande ville du Pacifique suscite de nombreuses réactions négatives.

Les principaux animateurs de cette campagne, M. John Reynold, député conservateur de Burnaby-Richmond aux Communes, et l'animateur radiophonique Jack Webster, n'invoquent pas des arguments d'ordre linguistique ou nationaliste pour motiver leur opposition que partagent plusieurs milliers de citoyens de Vancouver et qu'ils s'approprient à exprimer devant le Conseil de la radio-télévision canadienne, sa semaine prochaine. Ils font valoir plutôt des raisons de caractère économique et pratique. M. Reynolds, qui est le principal organisateur de la campagne de M. Claude Wagner dans cette province, n'omet pas de préciser avec insistance qu'il n'est pas hostile au bilinguisme et à la création d'une station diffusant en langue française. Mais puisque le Canada est entré dans une période d'austérité économique, dit-il, il est contre-indiqué qu'une société de la couronne comme Radio-Canada engage dans une entreprise de cette nature la somme de \$2 millions. Et, pour dissiper tout doute quant aux arrière-pensées qu'on pourrait lui prêter, il ajoute qu'il n'est pas moins opposé au projet d'implantation d'une nouvelle station de télévision anglophone à Victoria.

D'autres motifs ont aussi été invoqués, en particulier le fait que la station française de Radio-Canada occuperait un canal actuellement réservé à la diffusion des émissions d'une chaîne américaine. C'est là un problème technique auquel, dit-on, le CRTC pourrait apporter une solution qui ne priverait pas la population de Vancouver de l'accès à une station américaine.

Ces raisons d'ordre économique et technique ont notamment l'avantage d'épargner à M. Wagner les inconvénients d'une position inconfortable. Il a besoin des appuis des conservateurs de la Colombie-Britannique et s'empresse, par conséquent, de se solidariser avec cette campagne. Par contre, il se dit favorable au principe de la télévision française quand l'état des finances publiques le permettra.

Quels que soient les prétextes auxquels peuvent habilement recourir les adversaires du projet, le fond du problème est évidemment d'ordre linguistique et politique. On ne saurait reprocher aux citoyens de la

Colombie-Britannique de se montrer sceptiques et contrariés à l'égard du projet, pas plus qu'on se scandalise de l'opposition d'une partie de la population de Chicoutimi à l'annonce de l'établissement d'une station de radio anglophone dans cette région massivement francophone.

Car, de toutes les communautés francophones hors du Québec, celle de Vancouver est notoirement la plus faible et la moins structurée. Les divers programmes fédéraux d'aide aux minorités francophones, jugés très insuffisants par les intéressés, n'ont pas réussi depuis 1968 à revitaliser ce minuscule îlot francophone, déjà largement entamé par l'assimilation. Quand la Commission Laurendeau-Dunton recommandait une politique destinée à préserver et à ranimer ces morceaux isolés de la francophonie, elle songeait à un ensemble de mesures propres à faire naître un milieu culturel francophone: écoles, enseignement du français, centres culturels, animation socio-culturelle, bibliothèques, livres, journaux et, pour encadrer ces institutions et activités, l'établissement d'un district bilingue. Or, comme le rappelait il y a deux mois le groupe de travail sur les minorités de langue française, constitué par le Secrétariat d'Etat pour examiner l'ensemble de la question, ces politiques de régénération ont à peine été amorcées. Dans ce contexte, une station de télévision française ne serait qu'un instrument isolé, d'une efficacité douteuse s'il n'est pas intégré dans un plan d'ensemble.

Est-il objectivement réaliste, quelle que soit notre volonté de soutenir une lointaine et microscopique minorité, de créer une station de télévision dans la région métropolitaine de Vancouver où le nombre de ceux dont le français est la langue d'usage à la maison s'élève à 6,005 contre 989,915 qui ne parlent qu'anglais à la maison et à la ville? Est-il souhaitable pour Radio-Canada de déployer de tels moyens si l'on sait que, dans le Greater Vancouver, on dénombre 17,625 personnes de langue maternelle française dont plus de 10,000 ne parlent plus cette langue?

Pour ne pas abandonner complètement cette poche de résistance francophone que la géographie et l'histoire condamnent à l'assimilation, Radio-Canada pourrait sûrement offrir à la minorité une trentaine de minutes par jour en français sur les ondes de la station locale de CBC. Elle doit aussi maintenir sa station de radio FM en langue française dont la mission culturelle est, paraît-il, bien accueillie par l'ensemble de la population anglophone de Vancouver.

Michel ROY

Showdown coming Monday

Petition opposes B.C. French radio station

OTTAWA (CP) — Progressive Conservative MP John Reynolds says he has about 18,000 signatures on a petition opposing CBC plans for new west coast television services, including a French-language station in Vancouver.

The petition arrived at Canadian Radio-Television Commission (CRTC) headquarters here this week as the broadcast licensing agency prepared for public hearings starting Monday in Vancouver.

Mr. Reynolds, one of five

B.C. MPs planning to speak against the proposals at the hearings, said those who signed the petition do not want CBC French services to displace imported U.S. television signals from cable television systems.

Until the Reynolds petition

arrived, submissions to the CRTC were running heavily in favor of the proposed French-language television station. Of 112 letters on file at the Jan. 19 deadline for written submissions, 95 supported the proposal and 17 opposed it. One opponent's letter was accompanied by a 61-name petition.

A CRTC official said yesterday the commission must now decide what to do with the Reynolds petition — it arrived after the deadline. Mr. Reynolds is on a list of about 20 to speak on the CBC application Monday but the petition might not be included in the written material before the CRTC.

The CBC plans have caused controversy in the area where predominantly English-speaking residents are accustomed to receiving up to six U.S. television stations by cable.

The CBC wants to open a new station to carry the full French network service in Vancouver and an English-



John Reynolds

language network station in Victoria.

A private company, Western Approaches Ltd., already has approval for a new English station in Vancouver, which is scheduled to begin

operations this fall.

Under CRTC policy these stations must get priority over imported U.S. signals on cable, meaning one or more U.S. stations will be bumped from local screens. Viewers would have to spend \$75 to \$100 for special converters to continue receiving the full range of U.S. stations.

Mr. Reynolds obtained the signatures in response to advertisements in Vancouver area newspapers. Other B.C. MPs say they received large volumes of mail opposing the French television plan.

CRTC officials expect a large crowd at the hearing in the Hyatt Regency Hotel but said the hearing room, with a capacity of about 500, should be large enough to accommodate everyone. Mr. Reynolds is planning to bring a large delegation to the hearing.

Some letters to the CRTC contained strong anti-French statements. There are about 38,000 French-speaking residents of the province.

Would cut U.S. channels

18,000 oppose B.C. French TV

OTTAWA — (CP) — Progressive Conservative MP John Reynolds says he has about 18,000 signatures on a petition opposing CBC plans for new west coast television services including a French-language station in Vancouver.

The petition arrived at Canadian Radio-Television

Commission (CRTC) headquarters here this week as the broadcast licensing agency prepared for public hearings starting Monday in Vancouver.

Reynolds, one of five B.C. MPs planning to speak against the proposals at the hearings, said those who signed the petition do not

want CBC French services to displace imported U.S. television signals from cable television systems.

Until the Reynolds petition arrived, submissions to the CRTC were running heavily in favor of the proposed French-language television station. Of 112 letters on file at the Jan. 19 deadline for

written submissions, 95 supported the proposal and 17 opposed it.

A CRTC official said yesterday the commission must now decide what to do with the Reynolds petition because it arrived after the deadline.

The CBC plans have caused controversy in the area where predominantly English-speaking residents are accustomed to receiving up to six U.S. television stations by cable.

Under CRTC policy these stations must get priority over imported U.S. signals on cable, meaning one or more U.S. stations will be bumped from local screens. Viewers would have to spend \$75 to \$100 for special converters to continue receiving the full range of U.S. stations.

Some letters to the CRTC contained strong anti-French statements. There are about 38,000 French-speaking residents of the province.

Le CRTC à Vancouver: "English, please"

par André BELIVEAU
envoyé spécial de LA PRESSE

VANCOUVER — "English, please!" "English, please!" "English, please!" Les Anglais de la Colombie-Britannique ont appris à vivre: à ceux qui osent parler français, ils ne crient plus "Speak white!", mais "En anglais, s'il vous plaît!", ce qui est beaucoup plus poli. Et ils défendent âprement leur foyer et leurs droits menacés par l'invasion du français. M. Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française de Radio-Canada, en a eu la preuve hier.

Comparaissant devant le CRTC pour expliquer le projet de la société de créer une station de télévision fran-

çaise à Vancouver, il n'avait encore prononcé que quelques mots — en français — quand une femme de l'assistance lui cria d'un ton sans réplique et à plusieurs reprises de parler anglais.

Cet incident n'est que l'un des nombreux faits saillants de cette journée d'audience où, phénomène sans précédent, on a vu défiler tour à tour devant le CRTC pas moins de sept députés fédéraux, dont cinq étaient farouchement opposés à l'implantation de la station de télévision française à Vancouver.

L'une des adversaires du projet, Mme Simma Holt, député libéral de Vancouver-Kingsway, qui avait distribué en matinée quelques centaines de boutons sur lesquels on pouvait lire

"CRTC go home" — elle en a même donné un au président du conseil, Harry Boyle —, m'a demandé avec insistance après son intervention de bien préciser qu'elle n'est pas raciste et que son opposition n'est pas dirigée contre les Canadiens français.

Plusieurs de ceux qui refusent la télévision française ont d'ailleurs mentionné qu'ils connaissent des Canadiens français, qu'ils les respectent beaucoup, que certains sont même leurs amis et qu'il faut évidemment souhaiter le maintien de leur identité culturelle — mais sûrement pas au risque de perdre une station de télévision américaine.

Car c'est de cela qu'il s'agit: pour faire place à la future station française sur le câble, il faudra probable-

ment se résoudre à éliminer l'une des trois grandes chaînes américaines. Cela, les gens de Vancouver ne le prennent pas.

Excités au cours des dernières semaines par le Springate du bout, le député conservateur John Reynolds, principal organisateur de Claude Wagner en Colombie-Britannique dans sa course à la direction du Parti progressiste-conservateur, et par des animateurs radiophoniques comme Jack Webster et Pat Burns — eh! oui, celui que les Montréalais ont si bien connu! — ils ont décidé de faire connaître massivement leurs sentiments à ces messieurs du CRTC. M. Reynolds a remis hier au conseil une pleine mallette de formulaires de pétition signés

par quelque 30,000 habitants de la région.

Tous les autres députés qui ont dénoncé le projet sont des progressistes-conservateurs. Un parlementaire, néo-démocrate, Stuart Leggatt, s'y est par ailleurs montré favorable, tout comme son chef Ed Broadbent l'avait fait il y a quelques jours.

L'identification du mouvement d'opposition au Parti conservateur est telle que "Le Soleil de Colombie", le seul journal de langue française en Colombie-Britannique, pouvait titrer en manchette de son dernier numéro, entièrement consacré à la question de la télévision française: "M. Stanfield, le Parti conservateur devient-il anti-français?"

Forte opposition à la venue de la télévision française à Vancouver

VANCOUVER (d'après UPJ) — Libéraux et conservateurs au parlement de la Colombie-Britannique ont uni leurs forces hier pour s'opposer vigoureusement à l'installation d'une station de télévision française à Vancouver.

Le groupe de députés a dénoncé ce projet parce qu'il priverait les téléspectateurs d'un plus grand choix de canaux populaires en provenance du nord-ouest des Etats-Unis.

Le toxy Bob Brisco a même accusé la Canadian Broadcasting Corporation de violer les lois en construisant une tour de transmission et en fournissant d'autres sommes d'argent sans autorisation.

M. Brisco a demandé à la Commission canadienne de radio-télédiffusion de refuser à Radio-Canada le permis pour exploiter ce poste français.

D'autres députés ont dénoncé "l'extravagance" de la dépense que représente l'établissement de ce poste alors que seulement 0.6 pour

cent des habitants de la région de Vancouver parlent le français à la maison, ce qui serait nettement insuffisant pour justifier ce projet, selon eux.

La Fédération des franco-colombiens ne l'entend pas de cette oreille, cependant puisqu'elle soumet aujourd'hui au CRTC une déclaration où il est dit que la plupart des résidents francophones de la région métropolitaine de Vancouver continueront de s'assimiler si on refuse d'établir le service de télévision de langue française.

La société Radio-Canada a officiellement déposé, hier, une demande d'établissement d'une station de télévision francophone en Colombie-Britannique au cours d'une réunion du Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC), à Vancouver.

La société d'Etat a souligné que la radiodiffusion anglaise atteignait 98 pour cent des résidents de Colombie-Britannique dont la langue maternelle est l'anglais, tandis que la radiodiffusion française atteignait 64 pour cent des résidents dont la langue maternelle est le français.

Deux hommes politiques qui se sont prononcés contre ce projet sont également intervenus à l'audience. Le député libéral de Vancouver Kingsway, M. Simma Holt, a opiné que la population francophone de Colombie-Britannique n'était pas assez nombreuse pour justifier une station de télévision.

Elle a ajouté que le CRTC ne devrait pas choisir la

programmation pour les résidents de cette province.

Le maire de Vancouver, M. Art Philipps, a déclaré qu'il appuierait la demande de Radio-Canada si cela signifiait l'augmentation du nombre de canaux disponibles par télé-distribution. Il a ajouté que si cette demande était agréée par le CRTC, une station américaine serait nécessairement éliminée des

services de télé-distribution de Vancouver.

Pétition

Le projet du CRTC n'a pas obtenu un accueil très chaleureux si on en juge par la pétition de 116,000 signatures remise au CRTC à l'occasion de cette réunion à Vancouver. Cette pétition est une initiative d'une station de radio locale.

Vancouver mayor backs TV protest

VANCOUVER — (UPI) — Plans to introduce a French-language television station in Vancouver, bumping a popular Seattle channel from the regular dial, has generated an anti-French backlash. Mayor Art Phillips warned yesterday.

"It is a protest against the loss of existing viewing options and a protest against being dictated to by an unfeeling and unapproachable Ottawa bureaucracy," he told the Canadian Radio-Television Commission.

"The citizens of this community believe they're intelligent enough to decide for themselves what they should or should not watch."

Phillips said it was significant that about 116,000 people had signed an anti-French petition organized by a local radio station. As he was speaking, two men holding three mail bags containing the petitions dumped



ART PHILLIPS
... options lost

them in front of the nine-member panel.

Phillips rejected claims the Canadian television industry can be strengthened only by restricting competition from U.S. and other Canadian channels.

He said CRTC policy would result in Vancouver viewers losing established channels on their regular dial unless they bought a

\$100 converter for each set.

"This is not maximization of choice, this is Hobson's choice," he said. "Nobody should be forced to purchase a converter merely to maintain existing viewing choices."

The 116,000 names delivered to the CRTC yesterday are expected to be added to 28,000 names collected by John Reynolds (PC — Burnaby; Richmond, Delta).

The controversy has polarized MPs in the Vancouver area with Simma Holt (Lib. — Vancouver Kingsway) siding with the anti-French TV element and Marke Raines (Lib. — Burnaby Seymour) supporting the proposed French channel.

Raines said Canada is a bilingual and bicultural country and that should be reflected in its broadcasting services.

Holt said the CRTC shouldn't tell local residents what to watch.

La télévision française à Vancouver

On reste surpris, à distance, de la forte opposition qui se manifeste à Vancouver contre l'installation d'un poste de télévision française de Radio-Canada. On a de la difficulté à croire que toutes ces manifestations d'hostilité soient spontanées.

On se demande, en particulier, si quelques fanatiques ou quelques "lobbys" de compagnies de câbles n'ont pas cherché à ameuter la population en déformant passablement les faits. On parle, par exemple, de gaspillage des deniers publics alors que les dépenses prévues pour l'installation de ce poste français sont extrêmement modestes. L'antenne est déjà là et l'édifice nouveau qu'on a récemment inauguré à Vancouver pour y regrouper les services de Radio-Canada comporte l'espace voulu pour répondre aux exigences de ce poste français. Le budget de fonctionnement, pour la première année, ne devrait pas, au surplus, sauf erreur, dépasser les huit cent mille dollars.

On a fait grand état aussi du fait que la venue de la télévision française aurait pour effet de priver les téléspectateurs de Vancouver d'un canal américain. En est-on si sûr? De toute façon, si, comme on le prétend, on n'est pas opposé à la télévision française comme telle, pourquoi ne s'efforce-t-on pas de rechercher, et de suggérer, au plan technique, des formules de compromis possibles.

On dirait, à entendre ces gens, que Radio-Canada est devenue l'ennemi qui veut forcer les gens, malgré eux, à subir des émissions de télévision dans une langue étrangère. Pourtant, Radio-Canada ne fait que s'acquitter de son mandat et, en particulier, ne fait que donner suite au Plan accéléré de rayonnement annoncé, au début de 1974, par le ministre Hugh Faulkner, et qui prévoyait que cette société d'Etat devait rejoindre dans leur langue, la française ou l'anglaise selon le cas, toutes les collectivités d'au moins 500 habitants au pays dans les cinq prochaines années.

La région de Vancouver, avec ses 20,000 personnes de langue maternelle française et ses 37,000 qui ont une connaissance d'usage du français, est sûrement la plus importante collectivité à se qualifier pour bénéficier de cette politique gouvernementale.

Cette minorité, au surplus, est l'une des plus menacées au pays. Elle a droit qu'on s'en occupe en priorité.

Les anglophones de cette région ont une multiplicité de canaux entre lesquels choisir. Les francophones n'en ont aucun.

Vincent PRINCE

L'affaire du poste français passe au second plan

Un jugement "chasse" le CRTC de Vancouver

par André BELIVEAU
envoyé spécial de LA PRESSE

VANCOUVER — "CRTC go home!" disait le macaron que distribuait à la ronde lundi le député libéral fédéral de Vancouver-Kingsway, Mme Simma Holt.

Et le CRTC est retourné "à la maison", à Ottawa.

Pas à cause du macaron. Mais à cause d'un ordre émis hier matin à Vancouver par un juge de la Cour fédérale du Canada.

Dans un geste sans précédent, le Conseil de la radio-télévision canadienne a en effet brutalement interrompu hier, après seulement une journée et demie, les audiences publiques qu'il avait amorcées lundi et qui devaient se poursuivre — à Vancouver et à Victoria — jusqu'à vendredi. Il a plié bagages et a porté sine die l'audition des quelque 90 demandes inscrites à son ordre du jour.

Cette décision-surprise du Conseil a été annoncée au début de l'après-midi par son président Harry Boyle, dans un climat de grande tension alimenté au préalable par la campagne d'opinion publique qui avait mobilisé la population au sujet du projet d'implantation de la télévision française en Colombie-Britannique.

Elle n'a cependant rien à voir — du moins officiellement — avec cette campagne, pas plus que la décision judiciaire qui l'a provoquée.

Cette dernière, signée par le juge J.-E. Dubé, consiste en un bref de mandamus émis contre le CRTC à la demande d'un groupe de citoyens désireux d'obtenir la licence que détient actuellement la Victoria Cablevision Limited pour exploiter une entreprise de câblodistribution desservant la région de Victoria.

Cette licence expirera dans quelques semaines, et son titulaire a demandé au CRTC de la renouveler, selon la procédure habituelle.

Un groupe coopératif, Capital Cable Co-operative, patronné par l'Association for Public Broadcasting in British Columbia, la convoite cependant pour lui-même et a demandé au CRTC de l'entendre lors des audiences de cette semaine.

Le CRTC dit non

Le Conseil a rejeté cette requête en expliquant qu'en un tel cas, il doit d'abord décider s'il renouvelle ou non la licence du titulaire, et que ce n'est qu'en cas de non-renouvellement — ce qui est très rare — qu'il peut ouvrir la porte à d'autres demandes.

Cette procédure n'est pas inscrite dans la loi, mais elle constitue depuis toujours une règle de pratique du Conseil, selon lequel agir autrement donnerait ouverture au chaos, à l'insécurité permanente pour les titulaires de licence et à toutes sortes de complications administratives pour lui-même.

Insatisfaite de cette réponse, considérant la pratique du CRTC comme anti-démocratique et injuste, la coopérative a porté l'affaire devant les tribunaux en les priant d'obliger le CRTC à entendre sa demande au même titre que la demande de renouvellement du titulaire actuel.

C'est à cette requête que la Cour fédérale a donné droit hier matin en ordonnant au CRTC d'étudier la demande de Capital Cable Co-operative avant de renouveler la licence de Victoria Cablevision Limited.

"Il est contraire aux principes fondamentaux de la justice naturelle de décider sans entendre les parties, déclare le juge Dubé dans son jugement. En vérité, il est juste et équitable d'accorder priorité à un titulaire de licence lorsqu'il s'agit de décider si on doit prolonger son monopole pour un autre terme, mais il n'est pas moins important que les autres candidats à la même licence aient la possibilité de présenter des solutions de rechange: cette compétition ne peut que contribuer à élever les normes."

Dès qu'il eût pris note du jugement hier matin, le président du CRTC a levé l'audience en cours pour conférer en privé avec les membres du Conseil et les quatre conseillers juridiques qui se trouvaient sur place.

Quelques heures plus tard, M. Boyle déclarait qu'à la lumière du jugement Dubé, le Conseil avait décidé de suspendre l'audition de toutes les requêtes inscrites à son ordre du jour jusqu'à plus ample examen de l'ordre judiciaire et de ses implications.

"Pour reprendre les termes du jugement, a-t-il expliqué, cet ordre crée des problèmes administratifs. Ces problèmes et notre procédure doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Nous devons peut-être en appeler de la décision du tribunal."

Effectivement, si le jugement Dubé était accepté ou maintenu comme tel, c'est tout un pan de fonctionnement du CRTC qui devrait être révisé. Il n'est donc guère risqué d'affirmer dès maintenant que le Conseil ira en appel.

En attendant, il se trouve, à toutes fins utiles, paralysé.

Le vainqueur du CRTC est jeune, barbu et francophile...

Le principal responsable du Waterloo du CRTC à Vancouver est un écrivain de 39 ans, Herschel Hardin, petit homme à la barbe rousse et à la voix rauque qui est à la fois président de l'Association for Public Broadcasting in British Columbia, et directeur général de la Capital Cable Co-operative Limited.

Il y a un peu plus de trois ans, Herschel Hardin et une poignée d'amis — des avocats, des professeurs, des journalistes, des artistes — préoccupés par la médiocrité des média électroniques et soucieux d'en ralentir la progression tout en trouvant une solution de rechange, fondèrent l'Association for Public Broadcasting dans le but exprès d'empêcher la création d'un nouveau poste de télévision commerciale à Vancouver.

Ils réussirent à retarder de deux ans la création de ce nouveau poste, mais ce ne fut qu'un demi-succès: la nouvelle station entrera en ondes dans quelques mois.

Interventions

L'Association, entre-temps, s'était pourtant trouvée une mission d'éveilleuse de consciences. Elle s'attaqua avec vigueur à divers aspects de la radiodiffusion, dont la publicité commerciale et les modes de propriété et de financement des média. Elle intervint également

dans plusieurs dossiers touchant ce domaine, dont le projet de quatrième chaîne française au Québec, qu'elle dénonça.

"Il y a plusieurs possibilités de financer la télévision sans publicité, m'écrivait il y a deux ans, Herschel Hardin dans une lettre où il m'exposait la philosophie générale de son organisme: revenu ordinaire gouvernemental, droit annuel comme dans plusieurs pays européens, taxe sur la vente de téléviseurs, taxe sur les tarifs de câblotélévision, etc... La possibilité la plus prometteuse nous semble un droit lié aux paiements des abonnés de câblotélévision. Sans écarter les autres possibilités, c'est cette option que nous commençons à explorer. En fin de compte, il faut intéresser et animer le grand public."

Au contact de la réalité, l'Association en vint peu à peu à la conclusion que le meilleur moyen pour elle de jouer un rôle efficace dans le processus de la communication sociale serait de posséder sa propre entreprise de câblo-distribution.

Elle conçut donc le projet de Capital Cable Co-operative et présenta au CRTC une requête afin d'obtenir la licence actuellement exploitée par la Victoria Cablevision.

Le CRTC refusa d'entendre sa demande et on connaît la suite.

Francop

Le jugement d'hier, qui renvoyait proprement le CRTC dans son jardin outaouais, a fait jubiler plusieurs des Westerners qui avaient mené ces dernières semaines une vive campagne contre le projet de création d'une station de télévision française à Vancouver et, du même coup, contre tous ceux qui leur semblaient endosser ce projet — à commencer par la CBC et le CRTC, perçus par les extrémistes d'ici comme des créatures de l'est, donc des étrangers et même des adversaires.

Paradoxalement, Herschel Hardin et les quelque 300 membres que compte maintenant l'Association sont d'une toute autre trempe.

L'esprit ouvert et très francophile — lui et sa femme parlent d'ailleurs un français presque correct, qu'ils ont appris au cours d'un long séjour en France et perfectionné en fréquentant l'Alliance française de Vancouver — M. Hardin était même intervenu lundi après-midi devant le Conseil pour appuyer le projet de télévision française au nom de la démocratie, de l'équité, des droits des minorités et de l'unité canadienne. Il déplore amèrement l'action des fanatiques de sa province, qui ne sont pourtant, affirme-t-il qu'une bruyante poignée.

Le CRTC a peu de choix

Le CRTC vient de se faire foutre dehors de Vancouver.

Ce n'est pas tous les jours que le respectable Conseil de la radio-télévision canadienne se fait traiter de façon aussi cavalière. D'autant plus que c'est un juge francophone, le juge J.-E. Dubé, qui a acquiescé à la demande des Canadiens du Pacifique. Il fallait que la chose fût grave.

De fait, la question ne méritait pas la débandade du CRTC. Car c'est le Conseil qui a décidé de partir à la suite de la décision du juge, lequel voulait donner droit à un groupe dissident de présenter une demande de permis à la place du groupe Victoria Cablevision Limited qui ne faisait qu'une démarche de renouvellement. Le Conseil a comme politique de ne pas entendre d'autres demandes tant qu'il n'a pas refusé le renouvellement au groupe qui détient présentement le permis. Et la chose se défend. Mais comme cette requête inatten-

due se présentait au lendemain des conflits sur la télévision française en Colombie-Britannique, l'occasion était belle de se défilier.

Le CRTC n'aurait pas dû partir. Il aurait pu entendre le projet du groupe adverse. Ensuite, expliquer pourquoi il ne pouvait acquiescer au raisonnement du juge Dubé. Et finalement s'engager à préparer de nouvelles méthodes d'appréciation des détenteurs de permis. Parce qu'il est urgent qu'on se décide à juger ceux qui accaparent les ondes publiques.

Car le problème est celui-ci: le CRTC ne peut que renouveler ou refuser un permis. C'est la corne d'abondance ou la peine capitale. Entre les deux extrêmes, rien. En principe, peut-être quelques petites remontrances. En pratique, rien.

Il est bien normal que le CRTC ne puisse comparer un projet idéaliste à une réalisation concrète. N'importe qui peut promettre mer

et monde sur papier pour finalement ne réaliser que bien peu de choses. On a de cela un très bon exemple avec CFVO de Hull qui ne sait qu'utiliser la programmation du réseau TVA, qui était son compétiteur devant le CRTC. L'ennemi est devenu complice.

Mais le CRTC n'a pas d'arme valable entre les extrêmes qu'on lui propose. Il accepte alors que des détenteurs de permis ne respectent pas leurs obligations, à un chapitre ou l'autre de leur programmation, sans pouvoir y faire quoi que ce soit. Comment retirer un permis d'exploitation à une compagnie qui a investi des millions de dollars dans son entreprise? Est-il concevable, par exemple, que le CRTC interrompe les activités de Télé-Métropole? Non, c'est sûr. Quels moyens lui reste-t-il alors? Aucun, semble-t-il. Résultats? L'heureux détenteur de permis vogue en paix et le consommateur se plaint en vain.

Jean-Guy DUBUC

The Gazette

Founded June 3, 1778

Printed and published by Southam Press Limited at 1000
St. Antoine Street, Montreal H3C 3R7. All rights of reproduction reserved.

Ross Munro
Publisher

Lindsay Crysler
Executive Editor

Tim Creery
Editorial Page Editor

Thursday, February 5, 1976

Television for Canadians

A century ago, British Columbians clamored for steel rails to unify them with eastern Canada via an all-Canadian railway. Now they clamor for omission from an airwave link that would tie them to another all-Canadian service, television in French.

In expressing opposition to a Radio-Canada outlet, many British Columbians have said they fear losing access to one of the American channels fed into their sets via cable. In 100 years, something seems to have happened to their fervor for Canada.

Unfortunately, the CBC and the Canadian Radio-Television Commission, by accident or design, have persuaded many British Columbians that an Ottawa conspiracy is afoot to provide them with French-language television regardless of whether they want it. The network has all the equipment in place and could go on air almost on a day's notice. The commission, to many witnesses at its hearings, appears to be ignoring petitions purportedly signed by 116,000 opponents of television in French while, at the same time, reaching for its rubber stamp to ratify previous acts of the people's network.

In spite of tactical errors by the CBC and the apparent callousness of the CRTC, Radio-Canada belongs in Vancouver.

Greater Vancouver, according to the 1971 census, has a francophone population of 17,630. The CBC has a mandate in the Accelerated Coverage

Plan to provide radio and television to any community of 500 or more speakers of one of the two official languages. The mandate applies to Vancouver as well as to Lac-St-Jean.

Further, Vancouver francophones may have unusual need for French-language television because they are thinly spread throughout the Vancouver area, 6,690 in the city and 10,940 in the suburbs.

In addition, figures presented to the CRTC before a court order forced it to adjourn its hearings Tuesday indicated about 54,000 French speakers live in Greater Vancouver.

Thousands of other francophones visit Vancouver each year and during their stay have a right to information in their mother tongue.

More than a few anglophone Canadians have found television useful for learning French; no doubt many Vancouverites could find similar utility in French-language programming.

Beyond learning the language, Vancouverites could use the programs of Radio-Canada to learn more — and some of their comments to the CRTC indicate they have learned little — about French Canada and francophone Canadians.

It should be obvious that a Radio-Canada channel is a better vehicle of Canadian culture, awareness and identity than a piped-in channel of rerun situation comedies and old Hollywood movies from Seattle.

La télé française de Vancouver et le rejet du "National Dream"

par André BELIVEAU
envoyé spécial de LA PRESSE

VANCOUVER était dans un état de choc mercredi. Extérieurement, rien n'y paraissait. Les haies et les arbustes étaient tout aussi disciplinés qu'à l'accoutumée. Les hommes avaient les cheveux aussi bien taillés. Les pelotons des coins de rue attendaient tout aussi placidement que d'habitude le feu vert qui leur permettrait de s'engager sur la chaussée. Les Rocheuses veillaient encore sur la baie ensoleillée. Tout, apparemment, était calme et beauté.

Mais quand on parlait de télévision devant les gens, là, les fantômes s'agitaient! On s'animait, on se fâchait, on ricanait, on s'étonnait. Tout le monde avait une opinion, et tout le monde voulait l'exprimer.

J'ai fait le test. J'ai interrogé les passants dans la rue. J'ai téléphoné à des représentants d'associations, à des personnes mêlées au petit monde de la radiodiffusion. Et j'en suis venu à la conclusion que les habitants de Vancouver doivent sûrement être les plus farouches télémaniaques de la terre.

Après la fiévreuse campagne des dernières semaines à propos du projet d'implantation de la télévision française, et ces journées fort animées de lundi et de mardi où le Conseil de la radio-télévision canadienne en a entendu des vertes et des pas mûres et a décidé de plier bagages, la retraite précipitée du Conseil en réaction à un jugement de la Cour fédérale a laissé tout le monde pantalois.

Dans les deux quotidiens de Vancouver, le "Sun" et le "Province", j'ai compté dans la seule journée de mercredi pas moins de neuf titres consacrés à cette question: sept articles et deux lettres de lecteurs. L'une des lettres portait la signature de quatre députés fédéraux de la région, favorables, ceux-là au projet de télévision française — contrairement à la majorité de leurs collègues qui étaient venus dénoncer le projet devant le CRTC lundi.

Ni racisme, ni fanatisme

Ce sont d'ailleurs ces derniers — tous des conservateurs, sauf la libérale Simma Holt — qui avaient dirigé la croisade contre la télévision française, surchauffé les "hot lines" radiophoniques, fait signer de multiples pétitions, promis de transporter les protestataires en autobus, etc.

Au terme de leur campagne, ils ont pu déposer devant le CRTC des dizaines de milliers de signatures de citoyens s'opposant à la création de la station projetée. Le député

John Reynolds, principal organisateur de Claude Wagner en Colombie-Britannique, en a remis à lui seul 26,000. Un autre stock en contenait, affirme-t-on, plus de 116,000.

M. Reynolds et sa collègue Semma Holt, en particulier, se sont vivement défendus contre les accusations de racisme et de fanatisme que leur a valu leur action en divers milieux, soutenant que leur opposition s'appuyait en substance sur les trois motifs suivants:

1) En cette période d'austérité et de lutte contre l'inflation, il est tout à fait contre-indiqué de permettre à Radio-Canada de dépenser une fortune pour créer une nouvelle station dont personne ne voudrait.

2) La venue de cette station française entraînerait la disparition de l'une des trois grandes chaînes américaines, ce qui serait contraire au désir de la majorité de la population et donc au principe sacré du libre choix.

3) La faiblesse numérique de la colonie francophone de Vancouver ne justifie pas de telles sacrifices.

Ces arguments, appuyés sur des chiffres et des faits souvent fallacieux, ont reçu un écho considérable au sein de la population. Surtout le deuxième.

Il suffisait de répéter

La télévision américaine est en effet très populaire ici. Elle récolte 50 p. cent de la cote d'écoute totale. Plusieurs manifestent par ailleurs un souverain mépris à l'égard des émissions des réseaux canadiens CBC et CTV, auxquels ils reprochent d'être contrôlés depuis Toronto. Et de ne présenter à peu près que des "platitudes" — à part évidemment les très nombreuses émissions américaines qu'ils retransmettent.

Dans ces conditions, il suffisait de répéter que la CBC et le CRTC s'apprêteraient à "dépenser en pleine période d'austérité \$2.7 millions de nos taxes afin de donner à 0.6 p. cent de la population une station de télévision française qui remplacerait l'une des grandes chaînes américaines" pour susciter une grande colère populaire. C'est ce qu'on a fait. Et on a réussi.

Au moins auprès d'un segment important de la population. Parce qu'à côté des esprits qui ont cédé à la surchauffe, à côté aussi des francophones qui se sont débattus dans cette tourmente comme seuls savent le faire les chats qu'on noie, d'autres voix se sont élevées pour réclamer, elles, la réalisation du projet: des journalistes, quelques politiciens, et beaucoup de simples citoyens inquiets de voir se détériorer le climat, soucieux de reconnaître à leurs voisins des droits qui leur sont accordés par les lois du pays et désireux d'enrichir leur propre vie culturelle en se donnant la possibilité de puiser à une autre source que les sources traditionnelles.

"The damn frogs have won again!"

A l'analyse, il semble bien qu'en dépit de la clameur de ces dernières semaines, ce sont ces voix plus modérées et plus libérales qui l'emporteront. Que, comme je l'ai lu dans le "Sun" hier, "the damn frogs have won again!" Et que Vancouver aura sa télévision française.

Le projet de Radio-Canada n'a en effet rien de bien sorcier. Et les arguments qu'on lui oppose ne résistent guère à l'examen, du moins si on les considère dans la perspective des lois et des principes qui sous-tendent l'existence même de ce pays artificiel qu'on appelle le Canada.

Il ne s'agit en somme que de prolonger au-delà des Rocheuses un réseau de télévision qui s'étend déjà jusqu'à Edmonton, en Alberta.

Fait à remarquer, les 20,000 Canadiens français de la région de Vancouver, constituent actuellement le plus fort groupe de citoyens appartenant à l'une des deux races fondatrices à n'être pas encore desservi dans sa langue maternelle. Et la Colombie-Britannique est la seule province à ne pas avoir encore la télévision française — à l'exception de la Saskatchewan, qui l'aura dans quelques mois.

La Loi sur la radiodiffusion de 1968 stipule que Radio-Canada doit fournir des services complets de télévision, dans les deux langues, à tous les citoyens canadiens, au fur et à mesure que les fonds deviennent disponibles.

Comment justifier Chicoutimi?

Il y a deux ans, le parlement fédéral approuvait le Plan accéléré de rayonnement de Radio-Canada, qui prévoyait l'expansion des services de télévision de la Société, dans leur langue maternelle, à toutes les communautés anglaises ou françaises de plus de 500 habitants.

C'est en vertu de ce plan, par exemple, que Radio-Canada entend — en dépit de l'opposition de beaucoup de francophones — implanter sous peu une station de télévision anglaise à Chicoutimi pour desservir les quelque 6,000 anglophones de la région.

"Si notre demande pour Vancouver était rejetée, m'a déclaré à ce propos M. Raymond David, vice-président et directeur général de la radiodiffusion française de Radio-Canada, c'est tout notre Plan accéléré de rayonnement qui serait remis en question. Comment pourrions-nous en effet justifier alors la station anglaise de Chicoutimi?"

Des coûts normaux

L'argument financier invoqué par les opposants de Vancouver ne tient guerre davantage.

Les budgets nécessaires ont déjà été votés. Radio-Canada, qui est chargée de le administrer, est maîtresse de sa planification. Or

elle estime que le moment est venu et qu'il lui est financièrement et matériellement possible de doubler son service anglais d'un service français à Vancouver.

Compte tenu des frais qui seront partagés entre les deux services, l'opération devrait coûter \$2.4 millions en immobilisations et \$0.8 million en frais d'exploitation pour la première année, ce qui s'inscrit dans des normes acceptables pour un tel projet.

L'identification américaine

Reste la fameuse question de la disparition d'une chaîne américaine des écrans de Vancouver. Il semble qu'à ce propos on ait agité beaucoup de vent pour pas grand chose.

Selon les experts de Radio-Canada et du CRTC que j'ai consultés, il n'est pas du tout certain que la venue de la future station entraînera automatiquement l'élimination d'un canal américain.

Ce que Radio-Canada demande, c'est une fréquence sur la bande UHF. Il y en a de disponibles.

L'inclusion de sa programmation sur le câble, qui sera probablement exigée par le CRTC en vertu du principe selon lequel les stations locales ont priorité sur les stations étrangères, entraînera sans doute un chambardement des canaux, mais pas nécessairement l'élimination de l'un d'eux.

Et quand cela serait, notent certaines des personnes qui ont soumis des suggestions, il y aurait moyen de faire sauter un canal sans priver la population des émissions auxquelles elle est habituée, puisque plusieurs de ces émissions se doublent.

Sans compter que CTV et CBC, à elles seules, diffusent déjà 40 des 50 émissions américaines les plus populaires. La presque totalité de la programmation de l'une des chaînes américaines est diffusée simultanément sur deux canaux. Certaines émissions, comme "Rhoda" et "All in the Family", sont même diffusées simultanément sur trois canaux.

Des choses fort laides

Alors? Alors, il est évident que Vancouver ne risque pas de perdre sa chère télévision américaine. Et que tout ce flâflâ au sujet de la télévision française a ses sources ailleurs: dans l'ignorance des uns et la démagogie des autres, si on veut s'en tenir à cela.

Et si on veut aller plus loin, il faudra alors parler de choses fort laides comme le sentiment anti-français, la méfiance à l'égard du French Power et de tout ce qui vient de l'Est, à l'égard du bilinguisme, à l'égard de la CBC et du CRTC, de Trudeau, d'Ottawa et de la bureaucratie, des lois fédérales et de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, et, parlant du Canada et du "National Dream" qui en constitue la mamelle.

Cela s'appelle "séparatisme".

Le plan de Radio-Canada relève d'une logique très politique

la presse

MERCREDI
11 FEVRIER 1976

par André BELIVEAU
envoyé spécial à Vancouver

Et si les Anglais "fanatiques" de Vancouver avaient raison? S'il était vrai qu'il n'y a aucun sens à investir des millions pour donner la télévision à une poignée de francophones pendant que plusieurs régions ne bénéficient pas encore de services adéquats dans la langue de la majorité, pendant que l'inflation fait ses ravages, qu'on manque d'argent pour les programmes sociaux, que le gouvernement incite les citoyens à se serrer la ceinture?

S'il était vrai que le Canada coûte trop cher pour ce qu'il rapporte?

"Ils crient comme si on voulait leur arracher la langue, mais tout ce qu'on veut, c'est... leur en greffer une autre!..." me disait l'autre jour, lors des audiences du CRTC, un membre de la direction de Radio-Canada.

Peut-être. Mais ils ont le droit de trouver la greffe douloureuse.

Ils le disent d'ailleurs. L'une des expressions que j'ai entendues le plus souvent depuis mon arrivée à

Vancouver — à part "As a tax payer..." qui revient chaque fois qu'ils ouvrent la bouche — est la suivante: "Le gouvernement s'acharne à nous enfoncer le français de force dans la gorge!"

Et ils en font une indigestion, qu'on a diagnostiquée comme étant une réaction vicieuse au bilinguisme et un backlash anti-français.

Mais s'ils avaient raison?

Leurs cris, évidemment, n'y feront rien. Les francophones de Vancouver auront leur télévision. Parce que la raison d'Etat, comme le coeur, a des raisons que la raison ne connaît pas. Et parce que ceux qui décident de ce que doivent être les raisons d'Etat ont décidé qu'ils l'auraient.

Ce sera une décision politique.

Des chaînes de rechange

Il y a 109 ans, des hommes ont décrété qu'il fallait bâtir un chemin de fer pour relier deux océans, pour faire faire de l'argent aux constructeurs et à leurs amis, pour favoriser le commerce et pour retenir ensemble de grands morceaux de pays qui, au fait, n'avaient vraiment aucune raison de vouloir se mettre en ménage.

Ainsi ficelé au fil de fer, le Canada a traversé vaille que vaille un premier siècle d'existence.

Mais toutes les bonnes choses ont une fin. Les chemins de fer aussi.

Avec la désarticulation du rail, il fallut trouver autre chose.

Les descendants en ligne directe des Pères de la Confédération se creusèrent les méninges un bon moment pendant que dehors, les petits gars du FLQ jouaient avec des pétards et que, sur le perron des églises, les "pea soups" commençaient à avoir moins envie de chanter "O Canada".

Ils crurent avoir trouvé! Ils allaient remplacer la double voie ferrée par quelque chose qui rouillerait beaucoup moins vite et qui serait plus moderne et plus efficace: une double chaîne de radio et de télévision. Dans les deux langues. Avec cadenas à Toronto et à Montréal. Et la clé à Ottawa. Double chaîne qui servirait d'épine dorsale de rechange à ce rêve de pays effouéré le long de la frontière américaine.

L'art d'être sans paraître

On consacrerait une fortune à ligoter les unes aux autres les pièces du puzzle. Et quand ce serait fini, on n'aurait plus à s'inquiéter. Les réalistes ne voudraient plus revenir en arrière de peur de perdre leur mise et il y aurait bien quelques idéalistes pour s'y laisser prendre et jouer le jeu.

Parce que l'opération, évidemment, devait s'appuyer sur une vaste campagne de bilinguisation et de biculturalisation.

Jusqu'à-là, on avait toujours été bilingue et biculturel, mais ça n'avait pas trop paru. A part les Québécois, ça n'avait pas dérangé grand monde.

Il fallait prévoir de l'opposition. On essaya de la désamorcer en faisant de la propagande, beaucoup de propagande, en créant un sentiment national, une sorte d'enthousiasme olympique. Assis dans le coin, les cyniques rigolaient cyniquement, parce que c'est comme cela qu'ils avaient appris à rigoler quand ils étaient petits.

Primo, légiférer

Un gouvernement qui se respecte fait des lois. Celui-là en fit quelques-unes.

L'une de ces lois disait que Radio-Canada doit "fournir le service national de radiodiffusion", au nom de Sa Majesté, que "tous les Canadiens ont droit à un service de radiodiffusion dans les langues anglaise et française au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles" (...) dans "toutes les régions du Canada", que ce service doit "contribuer au développement de l'unité nationale et exprimer constamment la réalité canadienne", et que le président et

les 14 autres administrateurs de Radio-Canada sont nommés par le gouverneur en conseil et doivent faire des rapports au Parlement et restent en fonction tant qu'ils se conduisent bien, jusqu'à sept ou cinq ans, mais doivent débarquer, gagas ou pas, à 70 ans.

La même loi, qui est très bavarde, dit encore que "la meilleure façon d'atteindre les objectifs de la politique de la radiodiffusion canadienne pour le Canada (...) consiste "à (en) confier la réglementation et la surveillance" à une sorte de chien de garde qu'on appellerait le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC), qui serait "autonome" mais dont les 15 membres seraient nommés par le gouverneur en conseil pour cinq ou sept ans, pourvu qu'ils se conduisent bien, avec mandat renouvelable et même règle quant à l'âge de la retraite.

Secundo, planter...

Une fois les pièces mises en place, on pouvait jouer.

Il y a une couple d'années, Radio-Canada présenta discrètement au Parlement fédéral un vaste plan de développement, appelé Plan accéléré de rayonnement (PAR), qui prévoyait l'extension de ses services à toutes les régions habitées par plus de 500 citoyens appartenant à l'un ou l'autre des groupes fondateurs — français ou anglais.

Le projet fut étudié en commission parlementaire et le Parlement lui donna le feu vert et les crédits nécessaires: \$50 millions.

Fait à remarquer, aucun député fédéral — qu'ils fussent de Vancouver ou d'ailleurs — ne s'y opposa. Sauf erreur, la seule voix parlementaire discordante fut celle du ministre québécois des Communications de l'époque, Jean-Paul L'Allier, qui trouvait ridicule et dangereuse l'idée d'implanter la télévision anglaise à Chicoutimi alors que les services français étaient encore déficients dans plusieurs régions du Québec et qu'on avait pourtant besoin de cet apport pour survivre culturellement. Ottawa haussa les épaules.

Avec projet, bénédiction et budget en poche. Radio-Canada se mit donc à planter des antennes partout où il n'y en avait pas. Les choses se passèrent généralement assez bien, sauf à Chicoutimi où les nationalistes du bout firent un boucan de tous les diables pour éviter d'être mangés. Ils seront mangés quand même.

Le PAR, on le voit, s'inspirait d'une logique très politique — sinon d'une politique très logique.

Mais cette logique était aussi mathématique, et rigoureuse. Elle ne pouvait faire autrement que mener au projet tant décrié de Vancouver.



Radio & TV

by Joan Irwin

The GAZETTE, Montreal, Wed., Feb. 11, 1976

CRTC appealing court order on licence policy

The Canadian Radio-Television Commission (CRTC) will be going to court again — this time as plaintiff against a court order which could force the commission to change its approach to licence renewals.

A decision last week by Mr. Justice J. E. Dubé of the Federal Court of Canada dealt a severe blow to one of the basic procedures of the CRTC's regulatory process — when it ordered the CRTC to hear an alternate applicant for a Victoria cable TV licence.

News of the decision came at the end of an emotional day of a scheduled four-day West Coast hearing by the commission. The meeting — in Vancouver — had started with a public assault on the CBC's plan to extend French TV service to the Vancouver area.

At the end of the opening day, when news of Justice Dubé's decision arrived, CRTC chairman Harry J. Boyle adjourned the Vancouver hearing and postponed a Victoria hearing indefinitely while the commission retired to consider its position.

By the end of last week, the CRTC had decided to appeal the order to the Federal Court of Appeal on the basis that Justice Dubé's decision "could result in a very significant change in the regulation of Canadian broadcasting" and would have "far-reaching consequences in the regulatory process."

At stake is the process by which broadcasting licences are renewed — and there may be implications for other licensing agencies as well.

Some broadcast licences are renewed without public hearing if the station's performance has been satisfactory and no complaints or interventions have been filed with the CRTC.

Until now, if a public hearing for licence renewal is held, the licensee is the only applicant. Others may appear as intervenors — but only if the licence is not renewed are others permitted to make formal application for that licence.

The CRTC had expected to hear an application for licence renewal from Victoria Cablevision and had refused to hear an application to serve the same area from another company — Capital Cable Co-operative.

Capital Cable took their case to court, and Justice Dubé ordered the commission to hear the company as an applicant, rather than as an intervenor.

Since that has not been CRTC policy, Boyle postponed the Victoria hearing but decided to proceed with other scheduled hearings including the current Regina session.

There are some 1,900 licensed broadcasting outlets in Canada whose business with the CRTC cannot be halted while this dispute is decided, though if the Court of Appeal should find against the CRTC some licence renewals would perhaps have to be given a new hearing.

Licences are issued in Canada for a maximum of five years, and broadcasters are understandably alarmed at the prospect of having to fend off takeover bids every time their licences come up for renewal.

Regulatory bodies both here and in the U.S. fear that such a state of affairs could bring about nightmare conditions for both broadcasters and regulators, as well as making it even more difficult than it is now for broadcasters and potential broadcasters to find financial backing.

On the other hand, the airwaves are considered to be public property to be used in the best interest of the public. That's the reason the broadcasting business is federally regulated and licensed.

There must be a reasonable degree of stability for broadcasters, but licences can't be assumed to confer permanent rights, especially in the case of cable systems which are monopolies in their licensed territories.

* * *

CRTC: reprise des audiences le premier mars

OTTAWA (d'après CP) — Le Conseil de la radio-télévision canadienne a fait savoir hier que l'audience qu'elle avait ajournée à Vancouver la semaine dernière reprendrait le 1er mars.

Le président du CRTC, M. Harry Boyle, avait reporté les débats le 3 février, à la suite d'une décision du juge J.E. Dubé, de la Cour fédérale du Canada, enjoignant au Conseil d'entendre une demande de permis d'exploitation de distribution par câble soumise par une entreprise désireuse de s'accaparer une partie du marché de Victoria.

Le CRTC, qui avait fait savoir qu'il ne ferait qu'entendre une demande de renouvellement de permis du détenteur actuel, Victoria Cablevision, a annoncé vendredi dernier qu'il en appellerait de ce jugement. Il n'étudiera

la demande de permis de Capital Cable Cooperative, non plus que celle de renouvellement de Victoria Cablevision, qu'après que la cause aura été tranchée.

En attendant, toutes les autres questions qui étaient à l'ordre du jour lors de l'ajournement seront entendues.

La semaine dernière, le CRTC avait terminé l'audition d'une demande de Radio-Canada portant sur un permis d'exploitation d'une station de télévision de langue française pour desservir le grand Vancouver. Lors de cette séance, à laquelle assistaient quelque 600 personnes et qui fut marquée d'applaudissements autant que de huées, le Conseil avait entendu des politiciens tout comme des citoyens privés et pris connaissance d'une pétition de 116.000 noms insistant pour que la demande soit rejetée.

Le CRTC reprend lundi l'audience de Vancouver

OTTAWA (Le Devoir) — Le Conseil de la radio-télévision canadienne annonçait hier qu'il reprendra le lundi 1er mars l'audience des demandes reportées lors des réunions publiques de Vancouver et de Victoria.

Toutefois, malgré l'ordonnance de cour l'y enjoignant le Conseil n'entendra pas la demande de Victoria Cablevision en vue du renouvellement de son permis qui expira le 31 mars 1976.

On se rappellera que le juge Dubé de la Cour fédérale ordonnait dans un jugement du début janvier, que le CRTC accorde une audience à Capital Cable Co-Operative qui veut exploiter d'une chaîne de télévision à Victoria. Le CRTC en appelle de cette décision.

Me Johnston, conseiller juridique du CRTC a fait savoir qu'il espérait vivement

être entendu et connaître le verdict de la Cour d'Appel avant le 31 mars, date d'expiration du permis de Victoria Cable.

Me Johnston ajoutait que les avocats-conseils du CRTC avaient d'ailleurs insisté lorsqu'ils ont présenté leur requête en appel le 6 février, sur le besoin de procéder rapidement dans cette affaire.

Si la décision de la Cour d'Appel n'est pas rendue avant le 31 mars prochain, le CRTC émettra alors un prolongement de permis temporaire à Victoria Cable en attendant le verdict de la cour.

Toujours selon Me Johnston, il semble que les avocats représentant les intérêts de Capital Cable Co-Operative soit prête à coopérer avec le Conseil dans l'attente d'un verdict. Mais il est évident qu'une décision rapide de la cour faciliterait d'éventuels échanges entre les deux parties.

THE PROVINCE, VANCOUVER

Les Français s'en viennent, les Français s'en viennent. Et les politiciens et les amateurs de sensations à la radio en sont tout excités, et des pétitions circulent, et des milliers de gens à Vancouver cherchent des milliards de raisons pour que le gouvernement fédéral n'apporte pas la TV en langue française dans leur ville.

Mais, minute.

Officiellement notre pays est bilingue et biculturel. Telle n'est pas une décision de quelque supergroupe québécois, mais d'un Parlement démocratique, et qui a été élaborée longtemps avant que M. Trudeau entre en scène. Son principe est fondé sur quelque 400 ans d'histoire du Canada, et il s'agit d'une réalité canadienne. La Société Radio-Canada a été établie par le Parlement comme "service national destiné à participer au développement de l'unité nationale et à exprimer constamment la réalité canadienne."...

Voilà pourquoi le réseau d'Etat a étendu la TV de langue anglaise au Québec et pourquoi il a apporté la TV de langue française en des centres comme Edmonton...

Radio-Canada ne tente pas de nous duper en fournissant des services de diffusion avant que le permis ait été officiellement approuvé. Le réseau construit ces services avec des fonds déjà prévus au budget, parce qu'il est autorisé et tenu par le Parlement d'étendre les services tant en langue française qu'en langue anglaise à tout le Canada.

Le Parlement en a ainsi décidé, afin d'offrir aux Canadiens une occasion unique de développer leur propre culture.

Pourquoi, diable, Vancouver hésiterait-il tant à l'accepter? L'extension de la TV de langue française non seulement nous offre à tous une occasion de nous connaître et nous comprendre mieux les uns les autres, mais présente également certaine programmation intéressante et distinctive...

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette TV en langue française deviendrait un outil de plus, aux professeurs de français dans les écoles de la Colombie-Britannique, comblant ainsi une lacune qu'on a déjà déplorée.

Les animateurs de la campagne dirigée contre la station de Radio-Canada voudraient nous faire croire que le coût en jeu, même si c'est une bagatelle si l'on songe au budget de Radio-Canada, est trop lourd à assumer.

Est-ce bien ce qu'on a dit quand Radio-Canada, réseau auquel les contribuables canadiens-français contribuent de leurs deniers, a étendu la TV de langue anglaise dans des régions du Québec où le parler français prédomine? - Le 6 février

THE JOURNAL, Ottawa

En ce moment, subitement, on parle de rapatrier en hâte l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de trouver une formule propre à amender la constitution du Canada...

Le premier ministre Trudeau a déclaré: "... Nous comptons trouver une formule sur laquelle toutes les provinces seront d'accord... avant la fin de cette session du Parlement. Et je suis tout à fait déterminé à voir à ce que cela se réalise."

Ces paroles sont du même personnage qui déclarait, il y a cinq ans, après l'échec de la conférence constitutionnelle de Victoria: "Jamais dans le passé je n'ai été un partisan enthousiaste de la réforme constitutionnelle. J'ai toujours prétendu que nous ne devrions pas nous attaquer à cette tâche".

Ces paroles sont du même personnage qui déclarait, il y a cinq ans, après l'échec de la conférence constitutionnelle de Victoria: "Jamais dans le passé je n'ai été un partisan enthousiaste de la réforme constitutionnelle. J'ai toujours prétendu que nous ne devrions pas nous attaquer à cette tâche."

Maintenant, M. Trudeau non seulement s'y attaque, mais est "tout à fait déterminé" à obtenir une procédure d'amendement d'ici trois ans. C'est là un remarquable changement d'attitude, et M. Trudeau pourrait au moins partager avec le pays les motifs de cette subite sensation d'urgence. Les Canadiens n'auraient même pas su que les négociations constitutionnelles avaient repris, si le bureau du premier ministre Robert Bourassa, au Québec, n'en avait pas confirmé le fait...

Le jugement de Vancouver et la démocratisation de l'accès aux ondes

par André BELIVEAU
envoyé spécial à Vancouver

COMME il fallait s'y attendre, le Conseil de la radio-télévision canadienne a décidé d'en appeler de la décision qui a été rendue contre lui la semaine dernière à Vancouver par un juge de la Cour fédérale.

Cette décision lui ordonnait d'entendre la demande d'un groupe désireux d'attribuer une licence de câblodistribution dont le titulaire actuel demandait lui-même le renouvellement.

S'il avait accepté cet offre judiciaire — ou si celui-ci devait être maintenu en appel, le CRTC se verrait obligé de modifier une partie importante de sa procédure de renouvellement des licences.

On comprend qu'il ne soit pas disposé à s'y soumettre de bon gré.

Paperasse et insécurité

En raison, d'abord, de la tendance propre à toute institution à se perpétuer et à perpétuer ses procédés et ses modes d'action, soit par inertie aveugle, soit par conservatisme, soit par ce qu'elle est convaincue que tout est bien comme cela.

Secundo, parce que l'application de la formule imposée par le juge J. E. Dubé est de nature, comme l'a assez bien prévu Son Honneur, à créer pour le CRTC de sérieux "problèmes administratifs". Du 1er avril 1973 au 31 mars 1974, par exemple, le Conseil a renouvelé 137 licences de télévision, 44 licences de télévision par câble, 93 licences de radio AM et 15 licences de radio FM. Avec la formule Dubé, chacune de ces 289 licences aurait pu être réclamée par un ou plusieurs autres requérants. On imagine la paperasse!

Même si, en toute probabilité, seulement une faible partie d'entre elles auraient effectivement été l'objet d'une contestation.

Troisièmement, et c'est le point le plus délicat, on peut croire à première vue que cette procédure, si elle devait devenir la norme, aurait pour conséquence de placer les diffuseurs privés — on ne parle pas de Radio-Canada, que la loi protège déjà de façon spéciale — dans un état d'insécurité permanente. En conséquence, ceux-ci éviteraient peut-être davantage à investir des sommes considérables dans une entreprise toujours susceptible de leur glisser entre les doigts, ce qui serait évidemment au détriment de la qualité du produit, et donc, ultimement, du public.

Quelque chose de fascinant

Le jugement Dubé, pourtant, a quelque chose de fascinant.

En ce sens qu'il redonne un brin de signification à ce cliché très beau, très moral et très cyniquement foulé aux pieds selon lequel les ondes sont propriété publique et ne sont que "confiées" au diffuseur.

Le corollaire normal de ce cliché, qui est aussi une disposition de la Loi sur la radiodiffusion, devrait être que ce qui est confié n'est pas confié à vie, et peut donc être retiré et confié à quelqu'un d'autre.

Cette logique découle de la loi, mais elle n'est que très, très, très rarement traduite en réalité, en dépit de toutes les turpitudes, de toutes les niaiseries et de tous les mépris dont nous abreuvons quotidiennement les diffuseurs.

Ceux-ci savent bien, au fond, que le plus difficile est d'obtenir la sacrée licence. Une fois qu'ils l'ont, ils sont à peu près assurés de la conserver à perpétue et de père en fils, quelque liberté qu'ils prennent avec les vœux — ou les conditions — du CRTC. Celui-ci n'interviendra que si le crime est gros comme un gros éléphant.

A moins de ça, il pourra sourcilier, faire des remontrances peut-être, mais il se comportera en organisme prudent, responsable et compréhensif. Il protégera les investissements des diffuseurs. Ses dénégations les plus indignées là-dessus trouvent leur réponse dès qu'on tourne le bouton de certaines stations!

Le monopole du titulaire

En vertu de sa procédure actuelle, le CRTC accorde ses licences pour une période donnée. Trois

ou cinq ans habituellement. A l'expiration de cette période, le diffuseur demande un renouvellement. Les individus ou les groupes qui ne sont pas satisfaits de ses services peuvent s'opposer au renouvellement et on les écouterait poliment, mais ils ne peuvent pas réclamer la licence du diffuseur en présentant un projet comportant des avantages supérieurs à celui du requérant unique. Celui-ci sera toujours seul en lice, et sa licence ne sera remise en jeu que si le CRTC décide d'abord, ce qui est extrêmement rare, de ne pas la lui renouveler. Le titulaire jouit donc dès le départ d'une position très privilégiée par rapport aux autres citoyens. D'un monopole, en somme.

C'est ce monopole que le jugement de Vancouver prétend briser.

Contraire à la justice naturelle...

Le juge, dans ce cas, s'est rendu à la demande d'un groupe coopératif qui affirme être en mesure de fournir un meilleur service que le câblodistributeur qui dessert actuellement Vancouver. Le CRTC avait refusé d'entendre la requête de la coopérative, mais le tribunal lui a ordonné de le faire avant de renouveler ladite licence.

"Il est contraire aux principes fondamentaux de la justice naturelle de décider sans avoir entendu les parties", a-t-il statué.

Tout en disant comprendre qu'il est "beaucoup plus grave de refuser un renouvellement à un titulaire que de refuser d'entendre la requête d'un tiers pour la même licence (... puisque) le premier a habituellement investi de fortes sommes d'argent pour établir son entreprise alors que le second n'a surtout investi que du temps et des énergies dans la préparation de sa requête", le juge soutient ni l'un ni l'autre n'a un droit absolu à la licence, mais que tous les deux ont le droit d'être entendus — quitte à accorder priorité au titulaire pourvu qu'il ait respecté intégralement ces engagements.

Le CRTC a le devoir...

"La loi sur la radiodiffusion ne dit nulle part, souligne le tribunal, que le second requérant n'a pas le droit d'être entendu. A mon avis, le CRTC a le devoir de l'entendre avant de renouveler la licence. Cet apport supplémentaire ne peut faire aucun tort et le CRTC demeure toujours libre de prendre la décision qu'il juge la meilleure.

"On peut même estimer, poursuit-il, que cette concurrence plus serrée aidera grandement le CRTC à atteindre ses objectifs, en particulier à sauvegarder, enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada, comme le dit la loi. Si le CRTC renouvelait une licence sans entendre les autres requêtes, il pourrait s'apercevoir trop tard que des solutions meilleures et plus acceptables ont été laissées de côté, peut-être au détriment des habitants de la région."

Où donc est le risque?

Un tel jugement étonne au premier abord, et inquiète même un peu, tellement on est conditionné à considérer comme normal ce qui n'est qu'habituel.

Mais pourquoi pas, au fait? Pourquoi les citoyens ordinaires qui sont capables de présenter un projet étoffé, solide, n'auraient-ils pas le droit de réclamer les ondes dont d'autres abusent outrageusement?

Pourquoi les titulaires de licence ne devraient-ils pas être susceptibles de se faire chauffer les fesses lorsque vient le moment du renouvellement?

Le conservatisme des institutions n'est pas un motif suffisant. Le danger des complications administratives non plus: le CRTC a ou devrait avoir les moyens de surmonter cet obstacle.

Quant à "l'insécurité permanente" des radiodiffuseurs, elle n'apparaît, à la réflexion, comme un facteur d'émulation et de progrès.

Avec la formule Dubé, en effet, seuls les médiocres se sentiront menacés et refuseront d'investir. Ceux-là peuvent bien quitter les ondes, on n'a pas besoin d'eux.

Quant aux diffuseurs sérieux, ils sauront qu'ils n'ont rien à craindre, puisqu'ils sont sérieux, justement, et qu'ils auront encore priorité sur tout autre requérant à l'heure du renouvellement.

Où donc est le risque?

Sûrement pas du côté du public, en tout cas.

par André BÉLIVEAU

A COURSE au leadership qui vient de se terminer chez les progressistes-conservateurs aura été pour plusieurs l'occasion de prendre conscience du vaste mouvement de ressac qui agite une bonne partie de l'opinion anglophone contre le fait français et tout ce qui le constitue, le défend ou en est contaminé.

Le malaise est bien réel. Il ne pouvait échapper à quiconque séjournait ces dernières semaines à l'extérieur du Québec. De nombreux observateurs en ont relevé des manifestations dans divers régions du Canada, des Maritimes aux Prairies. J'en ai moi-même noté de multiples indices lors d'une visite de deux semaines en Colombie-Britannique, notamment à propos de la mini-tournée du premier ministre Trudeau et surtout du projet contesté de Radio-Canada d'étendre son service français de télévision à cette province.

Ce projet a été accueilli par une immense clameur de protestation de la part de la majorité anglophone, surchauffée par la campagne démagogique que menèrent de concert quelques politiciens et animateurs radiophoniques en mal soit de capital politique, soit de cotes d'écoute.

A l'examen, leurs arguments se révélèrent particulièrement fallacieux et hypocrites, mais ils allaient dans le sens des préjugés ambiants et ils obtinrent un grand succès populaire.

Aussi loin que Bagdad de Paris

On ne peut pourtant pas dire que les francophones de la Colombie-Britannique aient été jusqu'ici surchargés par Radio-Canada.

La seule radio française dont ils disposent leur parvient sur la bande FM, ce qui signifie qu'ils doivent pour la capter se munir d'un appareil plus coûteux que leurs concitoyens anglophones. A Vancouver, par exemple, on compte, sur les doigts de la main les hôtels dont les chambres sont dotées d'un appareil FM. La présence de la radio française n'a donc là-bas qu'une réalité très limitée.

Côté télévision, c'est pire. Le réseau anglais de Radio-Canada couvre à peu près tout le Canada habité, mais le réseau français, lui, s'arrête encore à Edmonton, en Alberta.

La Société estime le moment venu de lui faire sauter les Rocheuses pour aller porter l'air de Montréal aux 20,000 francophones de Vancouver et de là, éventuellement, aux 19,000 autres francopho-

nes qui sont disséminés à travers la Colombie-Britannique.

Peu importe que — comme l'a souligné l'autre jour devant le CRTC un vieux routier de la radio-diffusion du nom de Stanley Burke — Vancouver soit aussi loin de Montréal que Bagdad, de Paris!

Comment expliquer, dans ces conditions, que le projet ait provoqué une telle explosion d'hostilité?

Ses adversaires ont beaucoup joué sur la perspective — mal fondée — de la disparition de quelques-unés des émissions américaines qui inondent actuellement les écrans de la Colombie-Britannique.

Mais il ne fait aucun doute qu'au-delà de cette peur, il y avait un rejet largement répandu des politiques fédérales en matière de bilinguisme et un fort sentiment d'agacement devant les "privilèges" accordés aux francophones.

Le dernier bastion de l'Empire

Cette province, au fait, est le dernier bastion du British Empire au Canada. Une sorte de "club" dans la belle tradition. Sa capitale, Victoria, en est un témoignage vivant.

Coincée entre les Rocheuses et le Pacifique, elle est peuplée de royalistes de naissance ou d'adoption, d'immigrants venus de divers horizons pour y vivre dans le confort nord-américain sans devoir s'enrôler dans l'armée de l'Oncle Sam et de beaucoup de ressortissants des autres provinces qui s'y sont réfugiés pour jouir du climat et échapper à la "bilinguisation". Ainsi, le député conservateur John Reynolds, principal animateur de la campagne anti-lété-française, qui est originaire du Québec.

Jusqu'ici, cette majorité avait réussi à contenir la progression du français: pas d'école publique française, pas de pouvoir économique aux francophones, pas de moyen d'expression, pas d'organisation forte. Pour elle, la venue de la télévision française ne pouvait que constituer un premier pas vers l'érosion de son hégémonie et de sa sainte paix anglo-saxonne. Il fallait arrêter le mouvement dret là.

Le ressac anti-français Le malaise est bien réel

Un représentant de la Dominion of Canada English Speaking League a illustré cet esprit en venant dire devant le CRTC que s'il a battu des Allemands et les Japonais, ce n'est certainement pas pour laisser maintenant violer ses droits par les Canadiens français. Il a été lué par l'assistance, dénoncé par les journaux, mais devant la multitude de manifestations hostiles au plan de Radio-Canada, on peut penser que c'est plutôt son manque de subtilité qui a gêné, et qu'il exprimait des sentiments que beaucoup partageaient sans se permettre de les exprimer aussi grossièrement.

Susan Jacks resents being dumped on 'beaver pile'

VANCOUVER (CP) — Canadian singing star Susan Jacks says the Canadian Radio-Television Commission, with its regulations designed to help develop Canadian talent, is ruining her career.

"The CRTC is a thorn in my side," she said in an interview. "In effect, the commission is holding me back.

"I love Canada but can't tolerate the system our radio stations are running on. It's a mess."

Early in 1971, the commission set down regulations which forced radio stations to play 30 per cent Canadian content. The move was designed to help develop and expose Canadian talent.

Susan agreed that the ruling initially did just that, but now she said it blocks progress in the industry.

"The industry can stand on its own two feet now, but the CRTC obviously has no confidence in Canadian artists.

"If the commission has to force radio stations to play Canadian music, what sort of pride do they have?

"When disc jockeys see my records they automatically plunk them in the beaver pile."

That's the name Susan gives to the stack of Canadian records which stations must play.

"Why should there be an international and a beaver pile in radio stations? Music is an international language.

"I'd like radio stations to play my records because they like them, not because they are required to do so. The 30-per-cent Canadian content ruling is a joke. It makes Canadian artists look like amateurs."

Susan said a single she released a few months ago entitled Love Has No Pride was taken off the air by most stations when they learned it was partially produced in Los Angeles.

"There was nowhere else for it to go. It wasn't considered Canadian content and it couldn't be placed in the international selections since most radio stations had their 70 per cent quota when my record was released."

Susan said it was cheaper for her to produce the record in Los Angeles than in Eastern Canada.

"I was furious when it was taken off the air. I felt insulted and disgraced."

She said the only way her records will be transferred to the international list is if she seeks stardom in the United States.

"Look at Bachman-Turner Overdrive. Although they're a Canadian group, you won't find their records in the beaver pile.

"They've reached super-stardom. They sold out every concert when they were on their American tour."

Susan also spoke about her attempts to change her style since she separated from her singer-songwriter husband Terry 2½ years ago.

"I find audiences sometimes still expect me to come out in glittery gowns and sing sobby songs about my boyfriend leaving me. People really don't like to see artists change.

"After Terry and I split up I veered off into a different direction.

"I became much more confident. I would put on a pair of blue jeans and boogie on stage. I was never really comfortable as the glittery girl that sang with the Poppy Family."

Les Anglais de Vancouver se sont énervés pour rien: le français n'a pas d'avenir

— 2 —

par André BELIVEAU

AU FOND, les féroces adversaires de l'implantation de la télévision française à Vancouver se sont énervés pour bien peu de choses.

Sur 2.2 millions d'habitants en Colombie-Britannique, 97,000 sont d'origine française, mais seulement 39,000 savent le français et seulement 9,600 le parlent encore au foyer.

Selon de multiples témoignages, même les enfants de parents qui insistent pour leur transmettre la culture française refusent maintenant de parler le français. Des dirigeants d'associations francophones en sont réduits au chantage: "Si tu veux ce bonbon, demande-le en français..."

Dans ces conditions, le taux d'assimilation, actuellement de 85 p. cent, ne semble pas près de diminuer. Même avec beaucoup de bonbons. Même avec la télévision.

Et on ne voit pas comment la menace de l'invasion francophone peut faire si peur aux Anglais. Mé-

me si quelques anglophones de bonne volonté, s'étant mis à l'étude du français, viennent se joindre à l'ennemi.

Bien sûr, cette petite communauté s'est trouvé quelques points de rassemblement: quelques églises, quelques écoles privées bilingues — qu'on tolère —, une Caisse populaire, une petite coopérative d'habitation, un centre culturel, une troupe de théâtre amateur, un journal hebdomadaire qui vitote avec ses 3,000 abonnés, un Club de l'âge d'or, la radio française — même sur la bande FM.

Et, bien sûr, la télévision française insufflera une nouvelle vigueur à sa volonté de résistance. Elle survivra peut-être vaille que vaille. Mais il est aberrant de penser que cette fragile communauté ait quelque avenir collectif au-delà du folklore.

Sauf celui de cautionner la politique du gouvernement et de ses agences.

Une dimension négligée

"Si le CRTC nous refusait le permis que nous demandons pour Vancouver, où il y a 20,000 francophones, nous ai déclaré là-dessus l'un des dirigeants de Radio-Canada,

comment pourrions-nous justifier l'implantation de la télé anglaise à Chicoutimi, où il n'y a tout de même que 6,000 anglophones? Ce serait alors tout notre Plan accéléré de rayonnement qui serait remis en cause."

Et pourquoi pas?

L'équation, d'ailleurs, n'est pas aussi rigoureusement mathématique. La venue de la télévision française à Vancouver ne met aucunement en péril la survie de la culture de la majorité — bien plus menacée par le bombardement intensif et adoré de la télévision américaine. Au Saguenay-Lac Saint-Jean, par contre, comme dans tout le reste du Québec, la culture française est en état de légitime défense. C'est là une dimension politique que ni Radio-Canada ni les autres instances fédérales ne semblent percevoir.

Où alors, si elles la perçoivent, c'est qu'il y a derrière tout ce plan une volonté d'assimilation proprement machiavélique. Et qu'il y a des coups de pied qui se perdent. Mais rejetons cette sombre pensée.

Objectivement des otages

Les mises en garde n'ont pourtant pas manqué. Après le ministre L'Al-

lier, les journalistes et les nombreux groupes qui ont tenté d'alerter l'opinion sur cet aspect du problème, un député néo-démocrate de la Colombie-Britannique, M. Stuart Leggatt, a souligné devant le CRTC la précarité de la situation des francophones québécois face à la perspective de l'extension de la télé anglaise à Chicoutimi.

Le "Citizen's Committee for the Promotion of English TV in the Saguenay-Lac-St-Jean Region" est lui aussi très conscient du phénomène. Jouant habilement leurs cartes, les dirigeants de cet organisme ont écrit il y a deux semaines à M. Jean Riou, directeur de la Fédération des Franco-Colombiens, afin d'appuyer sans réserve la lutte de ces derniers pour obtenir la télé française! Avec copie, évidemment, au CRTC, à Radio-Canada, au secrétaire d'Etat Hugh Faulkner et au ministre fédéral des Communications Jeanne Sauvé.

C'est ainsi que la situation se présente. On protégera encore une fois la minorité française de l'extérieur du Québec au détriment des intérêts propres des Franco-Québécois. Vancouver contre Chicoutimi. Dans leur très vif et très émouvant désir d'obtenir enfin du français sur leurs écrans, les Franco-Colombiens

ne semblent aucunement se rendre compte du rôle qu'on leur fait tenir.

Le Canada existe-t-il?

La même situation se présentera tout à l'heure ailleurs. Avec les mêmes données et les mêmes implications.

Et elle soulèvera les mêmes réactions d'hostilité chez les "fanatiques" qui, pour une raison ou une autre, estiment que le grand projet canadien de Trudeau et de ses semblables est trop artificiel, trop coûteux et trop "dérangeant".

Ont-ils totalement tort? Ne se rendra-t-on pas compte un jour, par exemple, que le Canada anglais est bien plus attaché au fond à son identité culturelle "made in USA" qu'à cette identité prétendument bilingue et biculturelle qu'on tente de "lui enfoncer de force — et à coups de millions — dans la gorge"? Qu'on a fait fausse route depuis le début? Qu'il n'y a au nord de la frontière des Etats-Unis qu'une succession de sous-régions américaines?

Et que le Canada, enfin, du moins dans ses fibres culturelles très intimes qui sous-tendent le projet proclamé, n'existe pas encore — tout simplement parce que la majorité des Canadiens ne l'ont jamais accepté?

Télévision française à Vancouver **Trudeau est confiant**

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau a manifesté hier sa confiance qu'un permis sera bientôt délivré pour l'opération d'un nouveau poste de télévision de langue française de la Société Radio-Canada à Vancouver.

Il a fait part de son optimisme au sujet de la décision que rendra prochainement le CRTC à ce sujet, mais il a indiqué que le gouvernement n'entendait pas exercer de pression sur l'organisme.

On sait que des députés et certains groupes de citoyens ont manifesté leur opposition à la création de ce qui deviendrait le premier poste de télévision de la langue française sur la Côte ouest.

La télévision française à Vancouver

Harry Boyle critique les députés qui ont pris part au débat

VANCOUVER (d'après CP) — Le président du Conseil de la radio-télévision canadienne, M. Harry Boyle, a déclaré hier que certaines personnes avaient fait montre d'attitudes déplorables dans le débat entourant le projet d'implantation d'une station de télévision française à Vancouver.

M. Boyle a notamment dit ne pas comprendre pourquoi des députés ont pris la parole lors des audiences pour s'opposer à ce projet. Il a révélé qu'il avait rencontré à deux reprises les députés de Colombie-Britannique avant le début des audiences et qu'il leur avait expliqué que dans l'intérim, ils ne perdraient pas de station et

qu'il y avait plusieurs solutions au problème.

Précisant que le CRTC pourrait prendre une décision d'ici deux semaines, à ce sujet, M. Boyle a émis l'opinion que les désirs du public sont souvent en conflit avec les directives gouvernementales.

On se souvient que M. Boyle avait été accueilli par une foule enragée lors des audiences de Vancouver, le mois dernier. La foule s'opposait non seulement au projet d'implantation d'une station de télévision de langue française dans cette ville, mais aussi au principe d'éliminer des stations américaines du câble, pour faire place à de nouvelles stations canadiennes.

